

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022**

Le lundi vingt et un novembre deux mille vingt-deux, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de : **Monsieur PINON Donatien**

**Étaient présents** : Monsieur Donatien PINON, Maire, Madame Carole DUMILLON, Madame Laure BRASSEUR, Monsieur Laurent VERVEL, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoint, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE, Monsieur Frédéric VINCELLE, Madame Nathalie PHILION, Madame Laura FAVERET, Monsieur Philip MICHEL, Monsieur Roland DELÉGLISE, Madame Isabelle LORIQUER-QUÉNEL et Madame Christelle BENSMAN.

**Absents excusés, ayant donné pouvoir :**

Monsieur Noël LOIRE donne pouvoir à Madame Carole DUMILLON, Monsieur Patrick LEFIN donne pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL, Monsieur Bruno COLLIN donne pouvoir à Monsieur Donatien PINON, Maire et Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE donne pouvoir à Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE.

**Absente** : Madame Alexandra MOREL

**Secrétaire de séance** : Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE

**Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente du 7 septembre 2022 :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à apporter concernant le précédent procès-verbal.

L'assemblée délibérante n'a aucune observation sur le procès-verbal du 7 septembre 2022.

Monsieur Philip MICHEL demande comment se calcule le quorum. Il ne comprend pas pourquoi les membres du Conseil Municipal ne sont pas montés dans la salle de réunion avant que Monsieur le Maire annonce qu'il n'y avait pas le quorum. De plus, lors de cette réunion du 31 août, il y avait 10 personnes de présentes, ce qui était suffisant pour ouvrir la séance. Monsieur le Maire lui répond que pour avoir le quorum, il faut la moitié des membres inscrits +1, c'est-à-dire 10+1. Il va se renseigner pour apporter une réponse plus précise.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la signature d'une convention d'occupation du territoire (COT) du domaine public pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque portant sur la couverture de deux courts de tennis et d'un club house.

### **Rappel de l'ordre du jour**

1. Décisions prises par Monsieur le Maire du 1<sup>er</sup> juin au 30 octobre 2022,
2. Intention d'adhésion à la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO,
3. Transfert de la compétence éclairage public au SEZEO,
4. Signature d'une convention avec la SAUR pour la gestion des eaux pluviales,
5. Taxe d'aménagement - Vote du taux et de son exonération,
6. Prise en charge des nids de guêpes et de frelons,
7. Proposition d'achat des « Ateliers Lemaitre »,
8. Résultat de la consultation citoyenne sur l'implantation d'éoliennes sur notre territoire,

9. Vote des 25 % des investissements budgétés en 2022 pour engagement et mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2023,
10. Création de poste – Adjoint Administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures
11. Restrictions énergétiques,
12. Demande de subvention pour des travaux d’eaux pluviales dans la rue Parmentier et rue de la Libération,
13. Demande de subvention pour les tennis couverts auprès des différents organismes,
14. Demande de subvention auprès de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR), pour les travaux de la Tranche 3 - Aménagement de la rue de la gare,
15. Décisions Modificatives n°2 ; n°3 ; n° 4 ; n° 5,
16. Questions diverses.

1. Décisions prises par Monsieur le Maire du 1er juin au 30 octobre 2022

Monsieur le Maire présente les dépenses du 1<sup>er</sup> juin au 30 octobre 2022.

**Décisions prises par Monsieur le maire (art. L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) du 1<sup>er</sup> Juin 2022 au 30 Octobre 2022**

N° 2022-04	Toshiba copieur multifonction - leasing (Mairie)	2 769.39 euros
N° 2022-05	Gaz de bordeaux – du 12/08 au 28/09 (divers sites)	2 367.86 euros
N° 2022-06	Toshiba copieur – leasing (École)	2 686.08 euros
N° 2022-07	Proxelia – Électricité (Éclairage Public)	5 634.87 euros
N° 2022-08	Proxelia - Électricité (Bâtiments communaux)	3 538.04 euros
N° 2022-09	Taxe foncières (Mairie)	4 396.00 euros
N° 2022-10	Ets Quertelet – entretien annuel des chaudières (Divers sites)	2 123.00 euros
N° 2022-11	Gaz de bordeaux (Divers sites)	2 342.62 euros
N° 2022-12	Proxelia – Électricité (Bâtiments communaux)	4 929.41 euros
N° 2022-13	Proxelia – Électricité (Éclairage Public)	9 222.73 euros
N° 2022-14	Gaz de bordeaux (Divers sites)	2 280.29 euros
N° 2022-15	Eurodrop sas – feu d’artifice (Mairie)	4 250.00 euros
N° 2022-16	Toshiba copieur multifonction - leasing (Mairie)	2 769.39 euros
N° 2022-17	Groupe SACPA – Accueil animaux en divagation (Mairie)	2 580.73 euros
N° 2022-18	Gaz de Bordeaux (Divers sites)	2 540.15 euros
N° 2022-19	EBS – mise en conformité des bâtiments (Divers sites)	3 690.00 euros
N° 2022-20	AZ Réception – repas 85 personnes (Comité Jumelage)	2 550.00 euros
N° 2022-21	Chamoulaud s.a.s - Fleurissement	3 296.55 euros
N° 2022-22	Toshiba copieur multifonction - leasing (Mairie)	2 215.03 euros
N° 2022-23	Degouy James terrassement - (curage des Fossés)	6 338.00 euros
N° 2022-24	BLS Plomberie – installation d’un adoucisseur (Salle des sports et Salle municipale)	3 977.76 euros
N° 2022-25	SUEZ – remplacement d’un poteau incendie (Sinistre rue Antoine Bulot)	2 621.69 euros
N° 2022-26	Proxelia – Électricité (Salle des sports)	2 382.04 euros
N° 2022-27	Gaz de Bordeaux (Divers sites)	3 905.44 euros

Monsieur Philip MICHEL précise que le montant total des dépenses s’élève à 85 47,07 €. Il souhaiterait que l’on regroupe les dépenses où il y a plusieurs factures, comme pour le gaz, l’électricité ou pour les dépenses de TOSHIBA. Les dépenses pour les copieurs s’élèvent à 10 439 €, il pense que ça serait judicieux de trouver une autre solution pour diminuer ces frais, au moment où le contrat arrivera à terme. Les dépenses d’électricité s’élèvent à 25 707 €.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE précise que 25 000 € correspondent à la période de 5 mois durant l’été, elle s’inquiète des dépenses avec l’augmentation du prix de l’énergie, cela va représenter une somme importante. Monsieur Philip MICHEL précise qu’il n’y a rien de spécial dans les dépenses et qu’il est normal de faire l’entretien des bâtiments. Il se demande pourquoi il n’y a pas de dépenses pour une tondeuse, car il y en a une

aux services techniques qui était en panne et Monsieur le Maire répond qu'elle a été réparée cet été. Il va se renseigner.

Madame Laure BRASSEUR fait une précision, quand il est écrit salle des sports dans les dépenses, il faut prendre en compte le stade et la salle municipale.

**Après en avoir délibéré**, les décisions prises par Monsieur le Maire sont adoptées à l'unanimité.

## 2. Intention d'adhésion à la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO.

Monsieur le Maire explique qu'il va y avoir des travaux dans la rue de la gare, ainsi que des travaux d'enfouissement, alors il serait judicieux d'adhérer à cette compétence.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE a demandé au directeur du SEZEO, si la commune adhère, va-t-elle perdre les 30 000 € par an, et il lui a répondu que non pas forcément.

Monsieur le Maire précise que le SEZEO met aux normes le réseau électrique avant de récupérer la compétence. Ils ont fait un audit, il y en a pour 18 317 € H.T et ils s'engagent à financer 50 %.

Madame Christelle BENSMAN demande si c'est bien un travail de remise en conformité et Monsieur le Maire lui répond positivement.

Monsieur Roland DELÉGLISE demande s'il n'y a pas d'autres droits d'entrées et Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE lui répond qu'il faut payer 11 000 € par an en plus de la remise en conformité.

Monsieur le Maire précise que la commune ne peut pas mettre fin à l'adhésion avant 5 ans et jusqu'à l'amortissement complet de leur emprunt, sinon la commune participera au service de la dette.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE remarque que la commune va payer 60 000 € sur 5 ans, et demande combien elle va économiser. Monsieur le Maire lui répond que sinon la commune devra payer les travaux d'enfouissements dans la rue de la gare. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE reprend le tableau qui avait été envoyé pour le précédent Conseil Municipal. Les travaux dans la rue de la gare s'élèvent à 150 000 €, le SEZEO participe à 120 000 €, ce qui fait un reste à charge de 30 000 € pour la commune. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE est rassurée car dès la première année d'adhésion, le SEZEO participe financièrement.

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal déclare son intention d'adhérer au SEZEO pour la compétence optionnelle de l'éclairage public.

## 3. Transfert de la compétence éclairage public au SEZEO

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de transférer au SEZEO la compétence éclairage public (maintenance et travaux)

## 4. Signature d'une convention avec la SAUR pour la gestion des eaux pluviales

Monsieur le Maire précise que la convention a été envoyée par mail.

Monsieur Philip MICHEL prend la parole et explique que si la commune signe cette convention, il n'y aura aucun impact sur le prix de l'intervention, elle ne paiera pas moins chère. De plus, auparavant, la mairie faisait appel à des entreprises privées et il n'y avait pas de convention.

Monsieur le Maire explique que la commune n'a plus de convention depuis que la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) a récupéré la compétence assainissement.

Monsieur Philip MICHEL dit que si la mairie signe cette convention, elle sera engagée pour une durée de 3 ans et il n'y aura pas assez d'interventions, donc ce n'est pas nécessaire selon lui.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande à Monsieur le Maire s'il a essayé de négocier les 500 € d'abonnement et il lui répond que non.

Madame Christelle BENSMAN précise que l'on doit payer 500 € pour la convention et payer en plus chaque intervention.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande si la SAUR facture leurs prestations moins chères que d'autres entreprises. Monsieur le Maire pense que oui, car ils travaillent avec la CCPE.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE explique que la commune a signé une convention avec la SICAE, on peut connaître en avance le prix de chaque intervention et il n'est pas nécessaire de payer une redevance annuelle. Monsieur le Maire lui répond que la SICAE attend plusieurs réparations avant d'intervenir sur la commune, donc ils mettent plus de temps.

Monsieur Laurent VERVEL précise que l'on peut essayer avec la pompe de la commune.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande quels sont les besoins de la commune pour signer une convention avec la SAUR. Monsieur le Maire lui répond que les rues sont inondées dès qu'il pleut. Elle demande alors, pourquoi on ne les fait pas intervenir maintenant, sans convention. Monsieur le Maire explique qu'il les a fait intervenir sur la commune, ils ont débouché les regards, mais pas les tuyaux car il faut signer la convention pour déboucher les tuyaux. Elle souhaite alors avoir les tarifs d'entreprises privées pour comparer avant de signer.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide par 6 voix « contre » (Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE et son pouvoir, Madame Christelle BENSMAN, et Messieurs Philip MICHEL et Roland DELÉGLISE), et par 3 abstentions (Madame Laure BRASSEUR, Monsieur Frédéric VINCELLE et Madame Nathalie PHILION) de ne pas signer la convention avec la SAUR.

## 5. Taxe d'aménagement, Vote du taux et de son exonération

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu un quiproquo lors de la séance précédente. En effet, il souhaitait une augmentation de 0,2% et non de 2%. Il s'est renseigné auprès des communes environnantes pour connaître leur taux :

- Longueil Sainte Marie 5%
- Rémy 3%
- Grandfresnoy 3%
- Moyvillers 3%

Désormais, la commune devra reverser 5% de cette taxe à la communauté de communes.

Monsieur Philip MICHEL précise que Monsieur le Maire n'était pas d'accord avec ce refus, c'est pour cela qu'il le remet à l'ordre du jour. Il ne trouve pas correct de revoir les décisions prises par Monsieur Noël LOIRE lors du précédent Conseil Municipal.

Madame Isabelle LORIQUER-QUÉNEL est contente de revenir sur cette décision, car cela a permis de se renseigner auprès des autres communes.

Monsieur le Maire conçoit que la taxe représente un coût pour la personne qui la paye, mais à part faire une construction ou une rénovation, personne n'est concerné par cette taxe.

Madame Laure BRASSEUR explique que cette taxe permet aux communes de refaire leurs infrastructures, avant il n'y avait pas de périscolaire quand la taxe a été mise en place.

Monsieur le Maire précise que la taxe d'aménagement rapporte 10 000 € par an, pour la commune et pourtant il y a eu beaucoup de nouvelles constructions. Il souhaite l'augmenter de 0,5% ce qui ferait 2%.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide par 3 voix « contre » (Madame Christelle BENSMAN et Messieurs Philip MICHEL et Roland DELÉGLISE) et par 15 votes « pour » l'augmentation de la taxe d'aménagement à 2% pour l'année 2023.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande pourquoi la commune doit délibérer maintenant et pas en mars en même temps que le vote du budget. Monsieur le Maire lui répond que c'est la CCPE qui a demandé.

Monsieur Philip MICHEL précise qu'il était le seul à refuser l'augmentation au niveau de la CCPE sur 40 personnes. Il rajoute que le Conseil Municipal est volatil.

#### 6. Prise en charge des nids de guêpes et de frelons

Monsieur le Maire explique qu'il y a de plus en plus d'interventions pour les nids de guêpes sur la commune, et c'est la seule dans les alentours à tout prendre en charge financièrement. On ne prend pas en charge les frelons asiatiques.

Madame Christelle BENSMAN demande si la commune prend en charge les nids d'abeilles et Monsieur le Maire lui répond que c'est une espèce protégée et qu'il faut faire intervenir des apiculteurs.

Madame Nathalie PHILLON demande s'il y a des obligations de prises en charge et Monsieur le Maire lui répond que non.

Monsieur le Maire souhaiterait prendre en charge les nids de guêpes et de frelons à hauteur de 50% pour la commune et 50% pour l'habitant. Cette année, il y a eu 40 interventions à 55 € sur la commune.

Messieurs Frédéric VINCELLE et Grégoire LANGLOIS-MEURINNE pensent que cette décision responsabiliserait les habitants. Madame Christelle BENSMAN précise qu'ils n'y sont pour rien s'ils ont un nid dans leur jardin. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE pense que cela éviterait qu'ils appellent la mairie pour pas grand-chose.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide par 3 voix « contre » (Madame Christelle BENSMAN et Messieurs Philip MICHEL et Roland DELÉGLISE) et par 15 voix « pour » prendre en charge les nids de guêpes et de frelons à hauteur de 50 %.

Monsieur Roland DELÉGLISE ne comprend pas cette décision car avant la mairie a toujours pris en charge ces prestations et maintenant on va leur demander de payer une partie. Monsieur Laurent VERVEL lui précise que les pompiers ne le font plus parce que cela engendre un coût financier.

#### 7. Proposition d'achat des « Ateliers Lemaître »

Monsieur le Maire explique que Madame LEMAITRE souhaite vendre ses ateliers pour un prix de 125 000 €. Il suffirait de payer en plus des frais de bornage pour l'acquérir. Il précise que c'est l'ancienne école des filles dans la rue de Beauvais. Le périscolaire arrive à saturation et les écoles risquent de l'être aussi car il y a de nouvelles constructions et il souhaiterait y mettre le périscolaire.

Madame Christelle BENSMAN demande la superficie de la maison et souhaite connaître son état général. Monsieur le Maire pense qu'il y a plus de 100 m<sup>2</sup> avec une courette derrière le bâtiment, la charpente a été refaite et les murs sont en briques

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande si toutes les classes sont utilisées à l'école et Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a aucune salle de disponible.

Monsieur le Maire suggère d'agrandir le périscolaire dans la salle de répétitions de l'harmonie, et de mettre l'harmonie municipale dans les ateliers.

Madame Christelle BENSMAN demande si l'achat des ateliers peut être intégré dans le budget. Monsieur le Maire précise qu'il attend la signature chez le notaire pour l'achat du terrain Plélan dans la rue Gynemer et qu'il y aura une partie de revendue. Le terrain dans la rue de la gare est toujours en vente.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE rebondit et demande s'il y a une publicité de faite pour le terrain dans la rue de la gare car les usagers ne savent pas forcément qu'il est en vente.

Monsieur le Maire lui précise qu'il doit être en vente sur internet et qu'il y a eu des propositions de faites, mais la mairie n'a pas donné suite.

Monsieur Roland DELÉGLISE précise que si l'harmonie est déplacée dans les « ateliers Lemaitre », il faudra insonoriser le bâtiment.

Madame Nathalie PHILION propose de déplacer la bibliothèque et explique que les ateliers sont mieux positionnés que les locaux de l'ancienne poste.

Madame Isabelle LORICQUER-QUÉNEL demande s'il y a une possibilité de visiter les ateliers. Monsieur le Maire demande alors à Monsieur Laurent VERVEL d'organiser une visite.

Monsieur Philip MICHEL explique que les fenêtres doivent être changées et le plancher est à refaire.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE explique que le Conseil Municipal n'est pas en mesure de décider ce soir, il faut un plan avec un projet et un coût de rénovation.

Monsieur le Maire lui répond que la décision n'est pas à prendre dans l'immédiat, mais qu'il faut se positionner pour ne pas faire perdre de temps à la propriétaire.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demandent à Monsieur le Maire si on avait des nouvelles de l'opticien qui devait s'installer dans les locaux de l'ancienne poste. Monsieur le Maire explique qu'il s'est installé à Estrées Saint Denis et qu'il ne nous a pas prévenu, alors qu'il s'était engagé auprès de la commune.

Monsieur Philip MICHEL reproche à Monsieur le Maire de ne pas avoir donné l'information au Conseil Municipal. Il faut que la question soit posée pour que tout le monde soit au courant.

Madame Christelle BENSMAN est étonnée car il y a l'ancienne poste qui est disponible pour un projet alors elle ne comprend pas pourquoi on achèterait les ateliers. Elle suggère alors de mettre la bibliothèque à l'ancienne poste car il y a déjà un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) avec un parking.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande si durant une réunion de travail, ils peuvent aborder la vente du bâtiment de l'ancienne poste. Monsieur le Maire n'est pas d'accord pour le vendre car c'est un bâtiment historique.

Monsieur Roland DELÉGLISE souhaite connaître le coût global de l'aménagement de la poste communale qui est un petit local proportionnellement aux les ateliers « Lemaitre » qui sont beaucoup plus grands.

Madame Christelle BENSMAN explique qu'il y a des lotissements en construction sur la commune. L'école a alors demandé une ouverture de classe car il y a déjà des doubles niveaux ce qui est compliqué pour les enseignants et pour les enfants. S'il y a une nouvelle ouverture de classe, il faut trouver une solution car il n'y a pas de place pour les accueillir.

Monsieur Philip MICHEL suggère de rallonger le bâtiment du groupe sud.

## 8. Résultat de la consultation citoyenne sur l'implantation d'éoliennes sur notre territoire.

Monsieur le Maire donne les résultats de la consultation citoyenne :

Nombre d'inscrits	1492	
Nombre de votant	335	22 % des inscrits
Vote « oui »	30	9 %
Vote « Non »	305	91 %
Vote Blanc	0	0

La population a voté « contre » l'implantation d'éoliennes sur notre territoire à 91% ce qui rejoint la décision du Conseil Municipal qui avait déjà délibéré 2 fois sur ce sujet.

La commune a transmis le Procès-Verbal à la sous-préfecture et n'a pas eu de retour de leur part. Il n'y a pas de nouvelle des promoteurs.

9. Vote des 25 % des investissements budgétés en 2022 pour engagement et mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire rappelle l'important de cette décision pour payer les factures avant le vote du Budget Primitif 2023.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les 25% d'investissements budgétés en 2022 pour engagement et mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2023

10. Création de poste – Adjoint Administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures

Monsieur le Maire explique que le contrat d'un agent va se terminer le 2 janvier 2023 et qu'il était en contrat aidé. Il souhaiterait embaucher l'agent car il gère la Poste Communale et le Service à la personne sur une durée de 30 heures hebdomadaires.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE souhaite qu'on se renseigne auprès d'autres communes semblables à celle de Chevrières pour connaître le nombre de postes administratifs et ainsi pouvoir comparer.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande si les aides de l'état vont perdurer.

Monsieur le Maire explique que la commune percevait 2 aides différentes pour l'agent. Une aide de 1074 € par mois sur une durée de 17 ans par la Poste et une autre aide pour les contrats aidés mais qui va s'arrêter à la fin de l'année car le dispositif n'existe plus pour le moment. Il félicite l'agent qui a fait du bon travail car la Poste Communale de Chevrières est première sur le secteur de Crépy en Valois avec 1967 opérations pendant l'année contre 1500 opérations à Jaux. Il précise qu'il y a une fréquentation mensuelle d'environ 250 personnes pour la poste.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande quelle est la répartition des heures pour la poste et pour le service à la personne. Monsieur le Maire lui précise qu'il y a 19 heures sur le point Poste et 11 heures pour le service à la personne.

Monsieur Philip MICHEL remarque qu'il y aura une plus grosse charge financière qu'avant car il n'y aura plus les aides financières de l'État.

Madame Christelle BENSMAN demande s'il existe d'autres solutions que son embauche et Monsieur le Maire lui répond que oui, il suffit de fermer la Poste Communale.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE trouve que l'agent est très sympathique, dévouée, mais à force d'embaucher, la collectivité ne va plus réussir à faire ses missions car il y a trop de dépenses. Il explique que le projet initial était de mettre une employée administrative pour gérer le point Poste et non, de procéder à une embauche. Sur d'autres mairies comparables à celle de Chevrières, il y a moins de secrétaires. Il prend pour exemple la commune de Grandfresnoy avec environ 1700 habitants et il remarque qu'il y a moins d'agents. Il explique qu'il faut faire des économies, on ne peut pas embaucher ce nouvel agent et la policière municipale

car la commune ne peut pas tout le temps dépenser. Il pense que les méthodes de travail utilisées ne sont pas forcément les meilleures, qu'il y a une mauvaise organisation des secrétaires. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE explique qu'il est venu une fois dans les bureaux de la mairie pour travailler sur les dépenses téléphoniques et il a remarqué qu'il y avait trop de copies de faites, ce qui engendre trop de classement pour la gestion des factures. En effet, chaque facture téléphonique est classée par téléphone. Il se demande alors si les agents font assez de formation et précise qu'il faut évoluer.

Monsieur le Maire lui répond que la commune de Grandfresnoy emploie 3 secrétaires et remarque que depuis le début de son mandat, les agents font déjà des formations.

Monsieur Philip MICHEL rebondit en expliquant qu'il est « devant un mur » car soit la mairie embauche l'agent ou soit la Poste Communale ferme. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE aurait souhaité qu'il y ait une réunion de faite avant de prendre cette décision en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire leur suggère d'aller voir d'autres mairies pour connaître le nombre de secrétaires.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise qu'il y a déjà 760 000 € de masse salariale.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande à Monsieur le Maire si durant leur réunion à la CCPE il échange avec les autres Maires. Il lui répond qu'ils n'échangent pas sur le personnel.

Monsieur Roland DELÉGLISE dit que le personnel des services techniques a diminué.

Monsieur Philip MICHEL explique que depuis 2 ans et demi il essaye de proposer des solutions pour faire des économies telles que sur le fauchage ou sur le curage des fossés mais personne ne prend en considération ses suggestions.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas embaucher l'agent dès 2023 en CDI mais de lui proposer un Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 1 an.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décidé à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter cet agent contractuel pour une durée déterminée d'un an et pour un temps d'emploi de 30 heures.

## 11. Restrictions énergétiques

Des tableaux ont été envoyés à l'ensemble du Conseil Municipal pour visualiser les différentes dépenses énergétiques par bâtiments.

État des dépenses en gaz de 2017 à 2021

		2021	2020	2019	2018	2017	TOTAL
006	Eglise	5 403.46 €	2 861.09 €	4 323.20 €	3 568.50 €	5 262.76 €	21 419.01 €
007	Logements	1 393.94 €	885.44 €	886.72 €	250.73 €	- €	3 416.83 €
043	Hall des sports	13 079.59 €	10 507.32 €	16 747.89 €	18 646.29 €	16 094.95 €	75 076.04 €
095	Groupe scolaire Bibliothèque, Salle Ravel et Salle de motricité	13 176.91 €	9 226.38 €	13 742.40 €	10 911.10 €	16 208.53 €	63 265.32 €
096	Groupe scolaire sud	3 746.33 €	2 252.16 €	3 137.90 €	3 454.49 €	- €	12 590.88 €
115	Mairie	3 666.94 €	2 418.00 €	4 739.67 €	4 528.34 €	3 025.45 €	18 378.40 €
464	Périscolaire	2 723.33 €	2 382.20 €	2 948.83 €	2 992.08 €	2 542.68 €	13 589.12 €
	TOTAL	43 190.50 €	30 532.59 €	46 526.61 €	44 351.53 €	43 134.37 €	207 735.60 €



État des dépenses en électricité de 2017 à 2021

		2021	2020	2019	2018	2017	TOTAL
001	Zone artisanale	1 023.27 €	808.09 €	483.70 €	907.57 €	901.26 €	483.70 €
006	Eglise	4 911.32 €	1 656.25 €	1 209.02 €	2 025.39 €	1 423.03 €	11 225.01 €
007	Logements	1 020.60 €	1 183.20 €	162.79 €	70.57 €	- €	2 437.16 €
024	E.P Rue Charles Boursier	2 672.61 €	1 947.34 €	1 057.41 €	2 078.93 €	1 862.69 €	9 618.98 €
040	E.P Le Verger	2 823.86 €	2 163.89 €	1 056.51 €	2 183.83 €	2 027.29 €	10 255.38 €
043	Hall des sports	11 345.72 €	13 041.74 €	14 135.28 €	14 584.56 €	15 834.27 €	68 941.57 €
046	E.P Rue de Beauvais	4 568.72 €	3 393.38 €	1 786.14 €	3 434.74 €	3 199.53 €	16 382.51 €
047	E.P Rue de Verberie	544.94 €	416.69 €	204.31 €	409.16 €	387.10 €	1 962.20 €
048	Feux tricolores	731.63 €	618.94 €	261.10 €	557.25 €	538.75 €	2 707.67 €
050	E.P Bout d'Amont	3 719.52 €	2 708.03 €	1 402.05 €	2 663.98 €	2 559.01 €	13 052.59 €
051	E.P Rue de la Gare	2 992.53 €	2 223.53 €	1 110.52 €	2 305.67 €	2 063.89 €	10 696.14 €
053	E.P Rue de Grandfresnoy	3 654.49 €	4 031.38 €	1 768.00 €	3 462.25 €	3 711.37 €	16 627.49 €
095	Groupe scolaire	4 177.45 €	3 051.13 €	1 650.65 €	3 057.56 €	3 076.47 €	15 013.26 €
096	Groupe scolaire sud	149.84 €	183.10 €	64.18 €	156.95 €	- €	554.07 €
105	Ateliers municipaux et Police Municipale	3 370.34 €	2 245.80 €	1 640.58 €	2 433.33 €	2 532.18 €	12 222.23 €
115	Mairie	4 292.86 €	2 618.94 €	1 750.08 €	3 024.44 €	2 893.05 €	14 579.37 €
128	Salle Maurice Ravel	549.52 €	599.96 €	326.86 €	733.33 €	739.36 €	2 949.03 €
146	E.P Rue Paul Doumer	3 662.78 €	2 786.15 €	1 346.49 €	2 708.81 €	2 583.17 €	13 087.40 €
205	Poste Jeux d'Arc	6 086.94 €	4 672.68 €	2 373.12 €	4 595.62 €	4 027.65 €	21 756.01 €
464	Périscolaire	5 756.99 €	3 836.17 €	1 912.65 €	4 101.48 €	3 680.94 €	19 288.23 €
614	Feux asservis à la vitesse	617.57 €	529.61 €	225.00 €	481.89 €	97.64 €	1 951.71 €
616	E.P Rue du Fayel	421.11 €	375.1	154.58	386.73	48.82	1 386.34 €
	TOTAL	69 094.61 €	55 091.10 €	36 081.02 €	56 364.04 €	54 187.47 €	270 818.24 €

\* en 2022 nous avons payé une facture de 2021 pour la salle des sports : le montant total pour l'année 2021 s'élève à 13 197.95 €

E.P : Eclairage public

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion pour l'inflation, il avait suggéré de couper l'éclairage public de 23h30 à 5 heures du matin. Il y a des caméras qui sont branchées dessus mais elles sont sur batterie et peuvent être rechargées en 5 heures.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande quelle est la durée d'allumage des éclairages publics et Monsieur le Maire lui répond qu'ils fonctionnent avec une horloge solaire. Monsieur Laurent VERVEL précise qu'ils sont allumés de 17h30 à 8h00 en ce moment.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE remarque que le temps d'extinction de l'éclairage public fait gagner 5 heures d'économie, ce qui fait 35% de consommation en moins qu'actuellement. Il demande à Monsieur le Maire s'il a calculé les économies qui peuvent être faites et il lui répond que ça ferait 63% d'économie pour un éclairage en LED. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE explique que cela ferait 15 à 20% d'économie sur 30 000 € de dépenses sur les 5 dernières années, ce qui revient à environ 4 000 € en moins.

Monsieur le Maire explique qu'il y a des restrictions de faites sur le chauffage dans les bâtiments communaux. En effet, les écoles ont une température de 19° C et la salle des sports à 12° C.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise qu'il y a environ chaque année, 100 000 à 110 000 € de dépenses pour le gaz et l'électricité. Les 15% d'augmentation pour l'électricité sont pour les petites communes qui ont un tarif réglementé de vente alors que PROXELIA ont un tarif contractuel. Il y a alors 30% dans un marché libre et 70% qui est fixe jusque fin 2024. Monsieur le Maire dit qu'il a reçu un courrier de l'État expliquant que les mairies qui emploient moins de 10 salariés et qui ont un budget de moins de 2 millions d'euros annuel seront plafonnées à une augmentation de 15%. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE a contacté la SICAE et la commune n'est pas concernée pour ce plafond, alors on peut avoir une augmentation de 40% pour 2023. Il y a environ 500 000 € de charges pour l'entretien des bâtiments sachant qu'il y a une augmentation pour l'électricité et une autre de 26 % pour les matériaux, il faudrait trouver 100 000 € en plus.

Monsieur le Maire explique que pour la période de Noël, il y aura seulement les entrées et le centre du village

qui seront décorés. De plus, avant les décorations étaient allumées pendant 1 mois et demi et cette année ça sera seulement 15 jours avant et après les fêtes de fin d'année.

Madame Isabelle LORQUER-QUÉNEL suggère de les retirer avant la reprise de la rentrée scolaire.

Monsieur Frédéric VINCELLE demande des explications sur l'augmentation des dépenses pour l'église car elles ont doublé. Monsieur Laurent VERVEL pense que ça doit être à cause des travaux qui ont été faits sur le vitrail.

Madame Isabelle LORQUER- QUÉNEL explique qu'avant les convecteurs restaient constamment allumés et maintenant elle les éteints. De plus, les chauffages sont allumés 15 minutes avant une cérémonie et sont coupés juste après.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE suggère de distribuer une procédure à chaque association avec les gestes à adopter pour les restrictions énergétiques.

Madame Nathalie PHILION demande ce que représentent les dépenses énergétiques liées aux logements car chaque locataire paie ses charges. Monsieur le Maire va se renseigner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5 heures du matin

## 12. Demande de subvention pour des travaux d'eaux pluviales dans la rue Parmentier et rue de la Libération

Monsieur le Maire explique, que des travaux pour l'écoulement des excédents d'eaux de pluies, doivent être faits à l'angle de la rue Parmentier et de la rue de la Libération car il y a sans cesse des inondations. Un devis a été établi pour 38 000 € H.T soit 45 600 € T.T.C et il souhaiterait faire une demande de subvention auprès du département.

Madame Christelle BENSMAN demande en quoi consiste les travaux et Monsieur le Maire lui répond qu'il faut faire un plus gros regard et emmener le surplus d'eau par un aqueduc.

**Après en avoir délibéré** à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de procéder à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

## 13. Demande de subvention pour les tennis couverts auprès des différents organismes

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Laure BRASSEUR, Adjointe aux sports.

Elle explique qu'au mois de mai elle avait présenté une somme approximative pour le projet des tennis couverts sur la base de devis de 2021. Ce soir elle souhaitait présenter un budget prévisionnel mais elle n'a pas pu car elle attend les montants de l'ADTO-SAO. En effet, elle doit indexer des devis aux demandes de subventions et non un budget approximatif, c'est pour cette raison que le Conseil Municipal devra de nouveau se réunir pour délibérer sur ce point à l'ordre du jour. Elle a contacté Madame FONTAINE des Hauts-de-France qui lui a expliqué qu'un site sera ouvert pour le dépôt des demandes de subventions, et que le délai de traitement sera raccourci, ce qui permet d'avoir une réponse courant janvier pour la recevabilité ou non du projet. Madame Laure BRASSEUR travaillait avec un maître d'œuvre à l'ADTO-SAO mais qui va partir, alors elle essaye de contacter son remplaçant, en vain. Elle espère ne pas dépasser la somme totale de 812 000 €. Au mois de janvier, il faudra déposer les demandes de subventions pour la DETR, le département et la DSIL, et pour le dossier LEADER et l'Agence Nationale des Sports, ça sera en septembre. Elle donne donc rendez-vous à l'assemblée délibérante en décembre pour délibérer sur ce point.

## 14. Demande de subvention auprès de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de la Tranche 3 - Aménagement de la rue de la gare

Monsieur le Maire explique que la mairie a demandé les subventions auprès de la DETR pour la Tranche 1 et 2, sachant que les travaux vont commencer à partir du 15 janvier, date du SEZEO. Il faut alors anticiper la demande de subvention pour la 3<sup>ème</sup> Tranche.

**Après en avoir délibéré** à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de procéder à la

demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur Roland DELÉGLISE demande quand sont prévus les appels d'offres et Monsieur le Maire lui répond que ce sera à partir du 15 décembre 2022.

#### 15. Décisions Modificatives n°2 ; n°3 ; n° 4 ; n° 5

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Alexandra ARHUR, secrétaire de mairie qui explique les décisions modificatives.

En effet, il s'agit de décisions modificatives pour des recettes car les sommes obtenues dépassent la somme budgétisée pour le chapitre.

○ Décision modificative n°2

Elle explique que des aides de la poste et de l'état ont été perçues pour les contrats aidés.

Il avait été budgétisé 10 000 € à l'article 74718 – Autres alors qu'il a été réalisé 43 455.54 € de recettes à ce jour.

Il est proposé de procéder aux virements ci-dessous.

Décision Modificative	Chapitre – Article – Libellé	Section	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DM n°2	74 - 74718 – Autres	Fonctionnement				40 000 €
	011 – 6232 – fêtes et cérémonies	Fonctionnement		40 000 €		

○ Décision modificative n°3

Elle explique que, nous avons accueilli une famille ukrainienne dans le logement communal et qu'il y a eu beaucoup de locations de salles ce que nous n'avions pas prévu au budget.

Il avait été budgétisé 17 000 € à l'article 752 – Revenus des immeubles alors qu'il a été réalisé 23 240 € de recettes à ce jour.

Il est proposé de procéder aux virements ci-dessous.

Décision Modificative	Chapitre – Article – Libellé	Section	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DM n° 3	75 – 752 – Revenus des immeubles	Fonctionnement				10 000€
	65 – 6574 – Subvention fonctionnement personnel droit privé	Fonctionnement		10 000 €		

○ Décision modificative n°4

Elle explique que, des usagers ont été sinistrés sur notre commune donc nous avons perçu des remboursements

par les assurances.

Il avait été budgétisé 0 € à l'article 7788 – Produits exceptionnels divers alors qu'il a été réalisé 5 040 € de recettes à ce jour.

Il est proposé de procéder aux virements ci-dessous.

Décision Modificative	Chapitre – Article – Libellé	Section	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DM n°4	77 – 7788 – Produits exceptionnels divers	Fonctionnement				6 000 €
	012 – 64162 – Emplois d'avenir	Fonctionnement		6 000 €		

○ Décision modificative n°5

Elle explique que, nous avons perçu la TVA sur les investissements de 2021 et nous avons reçu plus d'argent que prévu.

Il avait été budgétisé 74 000 € à l'article 10222 – FCTVA alors qu'il a été réalisé 82 822.91 € de recettes à ce jour.

Il est proposé de procéder aux virements ci-dessous.

Décision Modificative	Chapitre – Article – Libellé	Section	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DM N° 5	10 – 10222 – FCTVA	Investissement				9 000 €
	21 – 2152 – Installation de voirie	Investissement		9 000 €		

Elle rassure l'assemblée délibérante en précisant que ce n'est pas parce que nous procédons à des virements de crédits, que la somme totale va être dépensée.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide par 1 abstention (Monsieur Philip MICHEL) et 17 voix « pour » de procéder aux virements de crédits ci-dessus pour les décisions modificatives n°2,3,4 et 5.

16. Rajout - Signature d'une convention d'occupation du territoire (COT) du domaine public pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque portant sur la couverture de deux courts de tennis et d'un club house

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet des tennis couverts nous devons signer une convention d'occupation du territoire (C.O.T) pour une durée de 30 ans.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide par 3 abstentions (Monsieur Laurent VERVEL et son pouvoir, Madame Nathalie PHILION) et 15 voix « pour » d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du territoire pour une durée de 30 ans.

Madame Laure BRASSEUR explique que la résine sera interdite dans la salle des sports à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce qui va permettre d'économiser de l'argent. De plus, la société de nettoyage Propreté 2000 ne passera plus qu'une semaine sur deux. Elle fera parvenir le nouveau règlement intérieur de la salle des sports car il y a des changements pour l'occupation du bar, les associations pourront l'utiliser plus longtemps les samedis soir.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Corinne PLAUCHIER, adjointe aux affaires scolaires et au CCAS. Elle présente la démission de son poste d'Adjointe et de son poste de conseillère. En effet, un drame familial a touché sa famille cet été et elle souhaite consacrer son temps à ses enfants et à son magasin. Elle remercie les personnes avec qui elle a travaillé et souhaite que les esprits s'apaisent entre certaines personnes. Monsieur le Maire la remercie pour le travail qu'elle a accompli pendant son mandat et les mandats précédents.

## 17. Questions diverses

Monsieur le Maire précise que l'organigramme des agents communaux a été envoyé par mail.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE remarque qu'il y a un manque de personnel au sein du service technique ; elle suggère de faire appel au CAUE. En effet, ils peuvent effectuer des tâches ponctuelles qui peut permettre de dégager du temps aux agents en contrepartie d'une cotisation de 1 000 € par an. Elle souhaiterait aborder ce point lors d'une commission de travaux.

Monsieur le Maire explique qu'il a fait appel à une association Partage Travail pour le remplacement d'un agent. Ils peuvent également proposer du renfort pour nos agents avec un tarif horaire de 19.50 €.

Monsieur le Maire précise qu'un tableau retraçant les dépenses téléphoniques de 2021 a été envoyé au Conseil Municipal en amont.

Internet/téléphone	N° Service	Service	Montant
Internet	449	Panneau lumineux	3 129.74 €
Internet et téléphone	95	Goupe Nord	742.43 €
Internet et téléphone	96	Groupe Sud	609.17 €
Internet et téléphone	436	Bureau de police	843.28 €
Internet et téléphone	464	Périscolaire	781.66 €
Internet et téléphone	115	Mairie	3 031.89 €
Internet et téléphone	119	École de musique	628.21 €
Internet et téléphone	105	Ateliers municipaux	335.96 €
Internet et téléphone	54	Salle du Parc	382.06 €
Internet et téléphone	128	Salle Ravel	423.29 €
Internet et téléphone	114	Salle municipale	382.06 €
Internet et téléphone	118	Bibliothèque	389.87 €
Internet et téléphone	501	Alarmes - BODET	314.40 €
Internet et téléphone	652	Agence postale	242.07 €
Téléphone	1191	Port. Directrice Ecole de musique	218.48 €
Téléphone	439	Port. Respons. ST	202.54 €
Téléphone	303	Port. Police Municipale	230.00 €
Téléphone	417	Port. Gardien Stade	177.20 €
Téléphone	304	Police Municipale	23.05 €
Autres	111	Colis de Noël - Erreur d'imputation	1 921.08 €
		TOTAL Art. 6262	15 008.44 €
		TOTAL - Sans les colis de Noël	13 087.36 €

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE remarque que les dépenses téléphoniques de la mairie sont élevées. Il y a entre 200 € et 300 € à payer tous les 2 mois et souhaite connaître la raison. Monsieur le Maire lui précise que nous payons la location du standard téléphonique.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE suggère de trouver une autre solution pour diminuer ce coût.

Monsieur Roland DELÉGLISE ne comprend pas pourquoi Monsieur le Maire avait annoncé de grosses factures pour le panneau lumineux, car lorsqu'il divise 3 130 € par 12, cela fait une moyenne de 250 € par mois. Monsieur le Maire lui précise qu'il y avait seulement 3 mois où nous avons eu des factures d'environ 700 €.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE s'étonne que Madame SENT ait un téléphone portable. Monsieur le Maire précise que cette décision a été prise avant son mandat et qu'il va voir avec elle si elle en a l'utilité.

Monsieur Roland DELÉGLISE ne comprend pas pourquoi il y a une ligne téléphonique pour la salle du parc. Monsieur le Maire lui répond que la commune fait partie du Plan ORSEC, ce sont des lignes d'urgences. Il n'y a pas longtemps, il y a eu un contrôle qui a été fait afin de vérifier si nous étions en règle.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE suggère de tirer un câble téléphonique de la mairie à la salle du parc, ce qui éviterait de payer 300 € par an.

Monsieur Philip MICHEL ne comprend pas pourquoi il y a une ligne de dépense pour les colis de Noël. Monsieur le Maire lui précise que c'est écrit dans le tableau, il s'agit d'une erreur d'imputation.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE remarque qu'il y a 2 lignes téléphoniques pour la Police Municipale et Monsieur Philip MICHEL précise qu'il y en a pour plus de 1 000 € de dépenses pour ce service. Monsieur le Maire explique qu'ils n'ont qu'un seul téléphone. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE a appelé sur la 2<sup>ème</sup> ligne téléphonique et a entendu la voix du chef de la Police Municipale. Monsieur le Maire ne se souvenait plus qu'il avait été attribué pour le service à la personne.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE souhaite revenir sur un sujet abordé lors de la réunion inflation. Elle demande si Monsieur le Maire s'est renseigné pour alléger le poste du 2<sup>ème</sup> policier en travaillant avec d'autres communes. Monsieur le Maire a contacté la mairie de Longueil Saint Marie qui n'est pas intéressée car elle souhaite travailler avec la Police Municipale de Le Meux et Monsieur Noël LOIRE attend une réponse pour la commune d'Houdancourt.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande si on peut se renseigner pour les communes de Grandfresnoy ou de Saint-Martin-Longueau. De plus, la commune de Longueil-Sainte-Marie lui a expliqué que notre commune aurait refusé de mutualiser les services et Monsieur le Maire ne comprend pas cette explication car il avait rencontré l'Adjoint à la sécurité de cette ville, accompagné de son policier municipal. Il explique également que la commune de Grandfresnoy n'est pas intéressée par ce dispositif.

Monsieur le Maire précise que l'indemnité du receveur municipale est supprimée à partir de 2022.

Il présente également le nombre de permis de construire et de déclaration préalable pour l'année 2021, réponse à la question posée par Monsieur Bruno COLLIN lors du précédent Conseil Municipal.

2021	
Permis de construire	Déclaration préalable de travaux
Dossiers déposés : 42	Dossiers déposés : 30
Dossiers accordés : 32	Dossiers accordés : 26
Dossiers générant de la taxe d'aménagement : 30	Dossiers générant de la taxe d'aménagement : 8

Monsieur le Maire répond aux questions adressées par la conseillère, Madame Christelle BENSMAN :

- Comment se positionne t'on suite à l'annonce de la préfète concernant la distribution de gélule d'iode en cas de nuage nucléaire ?

Monsieur le Maire explique que les pastilles seront stockées à la mairie d'Estrées-Saint-Denis et ça sera aux pharmaciens et aux médecins de les distribuer à la population. Monsieur Philip MICHEL précise que la CCPE attend le nouveau Plan ORSEC.

- Prévoit-on de rédiger un plan de sauvegarde ?

Nous avons déjà un plan de sauvegarde que nous devons réactualiser dans les 5 ans à venir.

- Concernant le délestage, qu'elle est l'organisation à tenir pour que les habitants soient informés en temps et en heure des coupures.

Les habitants doivent se rendre sur le site mon Eco watt. Ils doivent s'abonner à l'alerte vigilance coupure et chaque jour ils peuvent savoir s'il y a un risque de coupure pour le jour même et pour le lendemain. Cela permet de savoir quand et quels écogestes adopter afin d'éviter qu'il y ait un délestage. Une communication sera faite sur l'application Panneau-Pocket.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE explique que la sucrerie va arrêter le chargement des ses betteraves à partir du 15 décembre 2022. TEREOS a contacté le Conseil Départemental au sujet de la future déviation et une deuxième réunion sera organisée. Le département avait une idée de faire passer les camions de betteraves par l'autoroute car lorsqu'ils traversent Chevrières, ils rejoignent à 50 % l'autoroute et à 50% Saint-Martin-Longueau. Mais il n'est pas possible de désengorger notre commune pour les faire passer par Blincourt ou par Saint Martin Longueau, ils vont alors refaire une étude.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE et Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE souhaitent qu'il y ait un Conseil Municipal par mois, et qu'il soit moins chargé que celui-ci. Avant, il y avait des dates de réunions qui étaient programmées à la fin de chaque réunion de conseil.

Madame Christelle BENSMAN souhaite avoir plus de temps pour lire les documents qui sont envoyés pour le Conseil Municipal.

Monsieur Roland DELÉGLISE demande s'il va y avoir des roulements entre les deux policiers municipaux. Monsieur le Maire lui précise qu'à partir du mois de décembre, ils vont travailler sur une amplitude horaire de 7 heures à 19 heures, donc il y aura un chevauchement pendant le midi. Il va voir avec eux pour programmer des samedis.

Madame Christelle BENSMAN demande s'il va y avoir un second véhicule à acheter et Monsieur le Maire lui répond que non.

Monsieur Roland DELÉGLISE s'étonne que dans d'autres communes, la Police Municipale assure la sécurité du passage piétons alors qu'à Chevrières nous prenons d'autres agents. De plus, il y a un autre passage piéton qui est plus dangereux dans la rue de la gare, que celui qui est sécurisé actuellement.

Monsieur Philip MICHEL est surpris d'apprendre que les habitants de Chevrières choisissent cette année entre le colis de Noël et le repas des aînés du mois de janvier.

Madame Corinne PLAUCHIER lui explique que cette décision a été prise par les Adjointes et soumise au CCAS. Il aurait préféré que cette information soit diffusée à l'ensemble du Conseil Municipal et Madame Nathalie PHILION n'est pas d'accord car ce n'est pas une information vitale. Monsieur Philip MICHEL souhaite connaître les économies réalisées pour les colis, et l'Adjointe au CCAS lui répond qu'il y a eu 3 576.16 € d'économisés. Le prix de revient d'un colis s'élève à 40,33€. Il y a un total de 221 colis de Noël contre 75 repas.

Monsieur Philip MICHEL s'adresse à Madame Christelle BENSMAN au sujet du comité des fêtes et elle lui répond qu'elle en avait déjà parlé avec la 1<sup>ère</sup> Adjointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.